CP à 12 *Dans plusieurs départements, les enseignant-e-s se sont mobilisé-e-s contre la mise en œuvre des CP à 12 en REP+ à la prochaine rentrée. Les personnels protestent contre la suppression du dispositif « Plus de maîtres que de classes » (PDMQDC) et contre l'obligation qui leur est faite de mettre en œuvre cette mesure de marketing politique.* Ces CP à 12 vont s'ouvrir via le redéploiement de postes existants, au détriment des postes PDMQDC (qui ont eu à peine le temps d'exister) et des postes de remplaçant-e-s (qui sont déjà largement insuffisants). À 10 jours de la fin de l'année scolaire, cette décision met les équipes éducatives en grande difficulté : • Les locaux pour diviser en deux les classes de CP sont souvent inexistants ou insuffisants. Les municipalités ne sont pour beaucoup pas en mesure d'assurer des conditions matérielles satisfaisantes pour créer ces classes. • En imposant un cadre d'effectif restreint sur un seul niveau, cette décision bafoue la liberté pédagogique des équipes, qui ne pourraient par exemple plus former des classes multi-âges ou décider d'autres organisations qui sortent du cadre traditionnel. • Ces nouvelles contraintes sur la répartition des élèves pèsent sur les effectifs des autres classes. À cause de cette mesure, les PDMQDC et les remplaçant-e-s sont déplaçé-e-s d'office. Les droits des personnels en matière d'affectation sont ainsi bafoués. C'est aussi le cas des répartitions des postes prévues dans les cartes scolaires et de leur contrôle par les instances représentatives des personnels. Cette opération de communication, qui présente ce dispositif comme une panacée garantissant la réussite des élèves, va mettre les enseignant-e-s de CP en REP+ sous pression. Cette injonction de réussite à 100% ne tient pas compte des facteurs sociaux. Elle vise à dissimuler le manque de moyens réels de prévention et de prise en charge des difficultés. Cela supposerait notamment des RASED complets en nombre suffisant, une médecine scolaire digne de ce nom, une formation initiale et continue à la hauteur des besoins et une réflexion sur les pratiques pédagogiques. Une fois de plus, les personnels subissent les lubies des mandatures successives et leurs aberrations pédagogiques, au détriment de leurs conditions de travail et des conditions d'apprentissage des élèves. **SUD éducation revendique : • la baisse générale des effectifs par classe**, des programmes dont les contenus laissent du temps à la manipulation, l'expérimentation, la recherche, la possibilité d'un réel travail en équipe et la mise en place de pédagogies coopératives **• le maintien de toutes les écoles dans les dispositifs de l'éducation prioritaire**, avec des seuils d'effectifs réduits pour tout-e-s **• plus de professeur-e-s des écoles que de classes dans toutes les écoles**, la réduction du temps de service des PE : 18 heures d'enseignement et 6 heures de concertation et de travail en équipe, la différenciation entre le temps de travail des PE devant élèves et le temps d'enseignement pour les élèves le respect du choix des équipes pédagogiques concernant la répartition des élèves et la constitution des classes **Peut-on refuser ?** En appui des mobilisations, les personnels peuvent faire valoir les dispositions de l'article 2 du décret 89-122 relatif aux directeurs d'école, confirmées par la circulaire 2014-163 du 1er décembre 2014. Ces textes réglementaires indiquent qu'il appartient bien aux équipes, en conseil des maître-sse-s, d'organiser par elles-mêmes la répartition des élèves dans les classes en fonction de leurs objectifs pédagogiques. Les personnels n'ont donc pas à se sentir tenus de se conformer à ces injonctions hiérarchiques, et ce d'autant plus qu'aucune nouvelle instruction officielle n'est parue.

Documents joints

CP à 12